

Catalogue Formations entreprise 2024

CFPPA d'Amiens le Paraclet



CFPPA d'Amiens le Paraclet

1 route de Boves

03 22 35 30 20

80440 COTTENCHY

cfppa.amiens@educagri.fr

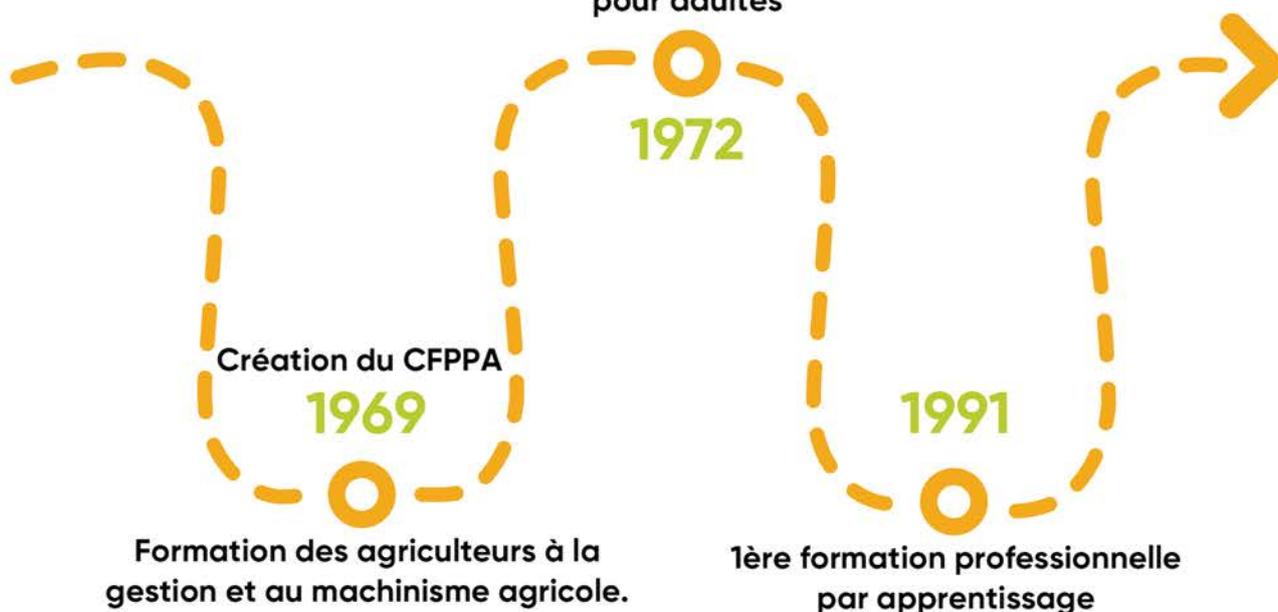
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles



Le **CFPPA Le Paraclet** propose des formations agricoles pour adultes et pour apprentis dans les secteurs de la **production** et de la **commercialisation**, du **machinisme**, des **agroéquipements**, des **agrofournitures** et de l'**agroalimentaire**.



1ères formations diplômantes pour adultes



Formation continue : acquisition d'un diplôme totale ou partiel (possibilité de suivre une compétence, un bloc, demande personnalisée)

Des **formations** adaptées aux entreprises agricoles :

- Correspondre à la demande du monde rural, aux besoins des entreprises agricoles, para-agricoles et agroalimentaires,
- Acquérir des compétences professionnelles polyvalentes et techniques précises des métiers agricoles.

FORMATION CONTINUE

2 types de stages :

- les stages longs pour l'acquisition d'un diplôme,
- les stages courts, de perfectionnement professionnel.

A destination des demandeurs d'emploi, salariés (permanents ou jeunes en alternance) et aux agriculteurs.

FORMATION APPRENTISSAGE

Des formations longues de 1, 2 ou 3 ans selon les diplômes.

L'UFA du Paraclet dispense des formations par apprentissage du niveau Bac au niveau BTSA et plus. Elle fait partie intégrante du CFA Agricole Public des Hauts-de-France.



Répondre aux exigences du métier agricole d'aujourd'hui et de demain, en combinant le savoir-faire et le savoir-être des apprenants.

100 000 HEURES STAGIAIRES ET APPRENTIS PAR AN

- Entre 500 et 700 stagiaires en formation courte
- Environ 50 stagiaires en formation longue
- Entre 180 et 200 apprentis

CONDITIONS D'ENTREE

Les formations entreprise sont **accessibles à tous** : salariés et chefs d'entreprise du secteur privé ou de structure d'insertion, agents de collectivités territoriales, demandeurs d'emploi...

Les **prérequis** sont indiqués sur la fiche de la formation.

Contactez le centre pour prévoir votre positionnement et définir avec vous votre plan de formation personnalisé et les moyens de financement

FINANCEMENT



Seules les formations certifiantes et les blocs de compétences complets sont éligibles au **CPF** (Exemple : les certiphytos).



La prise en charge financière par **Vivea** concerne les chefs d'exploitations agricoles et les gérants d'entreprises d'espaces verts.



La prise en charge financière par **OCAPIAT** concerne les salariés des entreprises d'espaces verts et des exploitations agricoles qui cotisent à cet organisme.

Pour toute autre demande de financement, contactez le centre pour un devis et les démarches à effectuer.

INFORMATIONS PRATIQUES

EFFECTIFS : Les formations se déroulent sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits : de 6 à 10 stagiaires minimum selon les formations. Vous pouvez aussi être inclus dans une formation.

HORAIRE DE FORMATION : De 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION AU SELF DU LYCÉE : 8,00 € le repas.

MODE D'ÉVALUATION : évaluation des compétences acquises.

CERTIPHYTO

Modalités réglementaires de mise en œuvre des voies d'accès par certificat

(réf. NS DGER/SDPFE/2016-731 du 15/09/2016)

CERTIPHYTO	PRIMO ACCES	RENOUVELLEMENT
Décideur en Entreprise Soumise à Agrément	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 21 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 20/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 20/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 20/30)***
Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 14 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 15/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 15/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 15/30)***
Opérateur	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 14 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 12/20)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 12/20)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 12/20)***
Mise en Vente, Vente des PP	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 21 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 20/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 20/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 20/30)***

*En cas d'échec au QCM, le stagiaire suit une formation complémentaire de 7 h

**En cas d'échec au test seul du primo certiphyto, le stagiaire suit la formation complète (14 à 28 h selon le certiphyto visé)

***En cas d'échec au test seul du renouvellement, le stagiaire suit la formation complète (7 à 14 h selon certiphyto visé)

Chaque certificat est valable **5 ans**.

Après ce délai, si vous en avez encore l'utilité, vous devez le renouveler. Le **renouvellement** doit être effectué dans les 6 à 3 mois avant la date de fin de validité du primo certificat.

Durée : 2 à 4 jours selon la catégorie

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Possibilité de passage du Certiphyto par voie du **test** (80.00€).

PRIMO CERTIPHYTO OPERATEUR

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **OPERATEUR** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (3 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (7 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3 h)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante dont la vérification des connaissances est un QCM individuel sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture) : **12 réponses justes** sur les 20 questions exigées.

En cas de réussite, remise d'un bordereau de score à joindre à la demande du certificat individuel (au plus tard dans les **6 mois après la formation**).

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT

Durée : 3 jours soit 21 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **Décideurs en Entreprise Soumise à Agrément** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (6 à 7 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (6 à 7 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (7 h)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante dont la vérification des connaissances est un QCM individuel sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture) : **20 réponses justes** sur les 30 questions exigées.

En cas de réussite, remise d'un bordereau de score à joindre à la demande du certificat individuel (au plus tard dans les **6 mois après la formation**).

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **Décideurs en Entreprise Non Soumise à Agrément** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (4 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (4 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (5 h)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante dont la vérification des connaissances est un QCM individuel sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture) : **15 réponses justes** sur les 30 questions exigées.

En cas de réussite, remise d'un bordereau de score à joindre à la demande du certificat individuel (au plus tard dans les **6 mois après la formation**).

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO OPERATEUR

Durée : 1 jour soit 7 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **Opérateur** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. Le renouvellement doit se faire dans les **3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo certificat.**

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante.

Remise d'une attestation à joindre à la demande de renouvellement du certificat individuel.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT

Durée : 1 jour soit 7 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. Le renouvellement doit se faire dans les **3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo certificat**.

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante.

Remise d'une attestation à joindre à la demande de renouvellement du certificat individuel.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT

Durée : 1 jour soit 7 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « **Décideur en Entreprise Soumise à Agrément** ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

Prérequis

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé. Le renouvellement doit se faire dans les **3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo certificat**.

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 h)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 h)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2 h)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation Test individuel (1 heure)

Formation certifiante.

Remise d'une attestation à joindre à la demande de renouvellement du certificat individuel.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

La formation SST a pour but de sensibiliser l'apprenant à l'environnement accidentogène au travail, à son rôle actif dans la recherche des risques persistants et dans la définition d'actions de prévention ou de protection.

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident.

Prérequis

Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 7 modules :

- Notions de prévention, rôle et prérogatives du sauveteur secouriste,
- Protection et alerte
- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe, a un malaise
- La victime se plaint de brûlures, douleurs, d'une plaie
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise du certificat SST.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 280 € /personne



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST

Durée : 1 jour soit 7 heures de formation

Dates : Plusieurs sessions par an. Nous consulter

Objectifs

La formation SST a pour but de sensibiliser l'apprenant à l'environnement accidentogène au travail, à son rôle actif dans la recherche des risques persistants et dans la définition d'actions de prévention ou de protection.

Pour prolonger la validité du certificat, le sauveteur secouriste doit suivre une **session de Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST)** tous les 2 ans.

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident.

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale SST dans un délai de 2 ans.

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 6 modules :

- Protection et alerte
- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe, a un malaise
- La victime se plaint de brûlures, douleurs, d'une plaie
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise du certificat SST.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 140 € /personne



SOUDURE

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : 2 sessions par an (février / novembre). Nous consulter

Objectifs

- Effectuer des soudures simples, avec précision et soin et en toute sécurité à l'arc électrique (SEA)
- Effectuer des soudures simples, avec précision et soin et en toute sécurité au MIG

Prérequis Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 2 modules :

- **Les techniques de soudage à l'arc électrique :**

*Source de courant ARC, Types de générateurs
Définition du matériel à utiliser, Electrodes : choix et caractéristiques
Paramètres de soudage, Méthodologie de soudage
Préparation des bords, Défauts des soudures et moyens de contrôle
Entretien, Hygiène et sécurité*

- **Les techniques de soudage MIG :**

*Source de courant MIG MAG, Types de générateurs
Définition du matériel à utiliser, Différents modes de transfert
Gaz et mélanges gazeux utilisés, Paramètres de soudage
Méthodologie de soudage, Défauts des soudures et moyens de contrôle
Entretien torche et gaine, Hygiène et sécurité*

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, mises en situation professionnelle à l'atelier soudure.

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 18 € /heure de formation /personne

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ENGIN AGRICOLES

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : 2 sessions par an (février / novembre). Nous consulter

Objectifs

- Effectuer des soudures simples, avec précision et soin et en toute sécurité à l'arc électrique (SEA)
- Effectuer des soudures simples, avec précision et soin et en toute sécurité au MIG

Prérequis Pas prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Les opérations d'entretien courant
- La vérification des circuits électriques 12 V, des branchements et raccordements hydrauliques
- La mise à jour des documents d'entretien des matériels (carnet de bord, livret d'entretien...)
- Le nettoyage complet, rangement et hivernage des matériels en fin de campagne

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, mises en situation professionnelle à la halle machiniste sur les équipements engins agricoles pédagogiques.

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 18 € /heure de formation /personne



CONDUITE DES ENGINS AGRICOLES

Durée : De 3 à 5 jours soit 21 à 35 heures de formation selon le type d'engin agricole

Dates : Nous consulter

Objectifs

- Acquérir les compétences nécessaires pour conduire les engins agricoles en toute sécurité
- Maîtriser les techniques de conduite spécifiques à chaque type d'engin
- Comprendre les règles de sécurité et les bonnes pratiques pour prévenir les accidents sur le terrain

Prérequis Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 4 modules :

- Principes de base de la conduite sécuritaire des engins
- Réglementations en vigueur
- Risques et dangers associés à la conduite des engins et les mesures de prévention
- Mise en pratique des techniques de conduite

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, mises en situation professionnelle sur les engins agricoles pédagogiques.

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 18 € /heure de formation /personne



COACHING : COMPRENDRE LES AUTRES, SE CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE

Durée : 2 à 5 jours, en fonction de la problématique rencontrée

Dates : Nous consulter

Objectifs

- Comprendre les mécanismes de la perception et de la communication interpersonnelle
- Identifier les styles de personnalité grâce au test DISC
- Acquérir des compétences en communication non violente pour favoriser des relations harmonieuses et efficaces

Prérequis Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 3 modules :

- Perception des autres (Acceptation de la différence)
- Test de personnalité DISC (Analyse des résultats et application pratique)
- Communication Non Violente (CNV)

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active.

Supports vidéos, mises en situation professionnelle, jeux de rôle

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

20 € /heure de formation /personne



GÉRER LE STRESS AU TRAVAIL : STRATÉGIES ET OUTILS PRATIQUES

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : Nous consulter

Objectifs

- Comprendre les sources et les effets du stress au travail
- Acquérir des techniques et des outils pratiques pour gérer le stress efficacement
- Développer des compétences de gestion émotionnelle et de résilience
- Favoriser un environnement de travail plus sain et productif

Prérequis Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 6 modules :

- Introduction au stress au travail
- Impact du stress sur la santé et la productivité
- Techniques de gestion du stress
- Stratégies de résilience
- Création d'un environnement de travail favorable
- Mise en Pratique et Plan d'Action Personnel

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active.

Supports vidéos, mises en situation professionnelle, jeux de rôle

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

20 € /heure de formation /personne



RENFORCER LA COHÉSION D'ÉQUIPE : STRATÉGIES ET PRATIQUES COLLABORATIVES

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Dates : Nous consulter

Objectifs

- Renforcer la cohésion au sein de l'équipe
- Améliorer la communication interpersonnelle et la collaboration
- Favoriser un environnement de travail positif et productif
- Développer un sentiment d'appartenance et de motivation au sein de l'équipe

Prérequis Pas de prérequis

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 6 modules :

- Introduction à la cohésion d'équipe
- Analyse des dynamiques de groupe
- Établir des objectifs communs
- Communication et écoute active
- Renforcement des liens interpersonnels
- Gestion des conflits et des diversités
- Développement de l'intelligence collective
- Plan d'action et suivi

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active.

Supports vidéos, mises en situation professionnelle, jeux de rôle

Evaluation des acquis en fin de formation

Mise en situation.

Remise d'une attestation de formation.

Financement

20 € /heure de formation /personne



VAE

au Ministère en charge de l'Agriculture

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est une voie d'accès aux certifications professionnelles du ministère en charge de l'agriculture. Elle a été instaurée par la Loi de modernisation sociale (2002-73 du 17 janvier 2002).

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant une expérience significative salariée, non salariée ou bénévole peut entreprendre une démarche VAE.

Qu'est-ce que la VAE ?

Les acquis de l'expérience correspondent à l'exercice, continu ou non, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec le diplôme visé. Les activités exercées à temps partiel sont prises en compte au prorata du temps travaillé ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel.

Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme. Tous les diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont concernés.

Durée : environ 6 mois

Dates : Possibilité de débiter un parcours à tout moment de l'année. Les rendez-vous sont fixés avec l'accompagnateur

Objectifs

- Valider un diplôme ou un/des bloc(s) de compétences

Prérequis Expérience significative dans le domaine du diplôme visé

Contenu

- Identification du diplôme visé et analyse des écarts
- Recevabilité
- Accompagnement à la réalisation du dossier de validation
- Préparation à l'entretien avec le jury

Modalités pédagogiques

Méthode pédagogique active.

Documents officiels et document d'accompagnement pédagogiques
Entretiens possibles en présentiel ou en visio

Evaluation des acquis en fin de formation

Entretien avec un jury VAE

Financement

75 € /heure



Professionnalisation des nouveaux collaborateurs

La professionnalisation des collaborateurs dans le secteur agricole est un enjeu important face aux difficultés de recrutement et au besoin de former une main-d'œuvre compétente et qualifiée.

En investissant dans la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre agricole, le CFPPA forme les futures ressources humaines directement employables.

Ces formations visent à doter les futurs collaborateurs des compétences techniques, des connaissances pratiques et des compétences transversales nécessaires.

Il est également de suivre un module d'une formation (blocs de compétences). Scannez ce QR code pour accéder aux informations :

- **CQP Tractoriste agricole**
- **CS Transformation Commercialisation des produits fermiers**
- **CS Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité**
- **Certificat de spécialisation Agent de collecte et d'approvisionnement**
- **Certificat de spécialisation Technico-commercial en agroéquipements /agrofournitures**
- **Titre pro Technicien de maintenance des engins et des matériels agricoles**



Financement

Plusieurs financements sont envisageables en fonction de la formation et du statut du candidat. Contactez le centre pour prévoir votre positionnement et définir le plan de formation personnalisé et les moyens de financement.

BP RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

BP REA FOAD

Le BP REA en FOAD (Formation Ouverte A Distance) permet de se former tout en poursuivant leur activité. C'est une formule souple qui s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'un congé de formation pour suivre la formation à temps plein en présentiel.

Durée : 920h de formation + 280h en entreprise pour un parcours complet

Dates : 2 sessions par an (mars et octobre)

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires à la :

- Gestion de la production
- Gestion de l'entreprise (économique, financier, création, commercialisation...)

Acquérir la capacité à l'installation

Prérequis

Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau V ou bien avoir suivi une classe de seconde en totalité ou justifier d'une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation

Contenu pédagogique

Le programme de formation est organisé en 7 blocs de compétences :

- C1 Biologie/PAC
- C2 Piloter le système de production
- C3 Conduire le processus de production dans l'agro-système
- C4 Assurer la gestion technico-économique
- C5 Valoriser les produits
- C6/UCARE1 Réaliser les opérations de production de l'atelier **maraîchage biologique** ou Mettre en œuvre une **prestation de service** en travaux agricoles et ruraux
- C7/UCARE2 Promouvoir son entreprise agricole grâce à la **communication numérique** ou Assurer la **maintenance des matériels roulants** et des équipements fixes mécanisés.

Modalités pédagogiques

Formation hybride : Autoformation sur la plateforme Moodle, Regroupements (5 semaines), Classes virtuelles en soirée

Evaluation des acquis en fin de formation

Contrôle continu de formation (CCF)

Financement

Nous consulter

